

Le Louroux Bottereau

N° 26, 1 juillet 1923

Solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul.

- | | |
|------------|---|
| | 6 ^{1/2} Jeanne Petitjean Babin de la Bonnouaille |
| 2 Lundi | 17 ^h Les défunt de la confrérie |
| | 6 ^{1/2} Br. Marie Pineau Lévrier du Prie Clos |
| | 6 ^{1/2} Br. pour une famille défunte |
| 3 Mardi | 7 ^h Fondation de Boisdevid |
| | 8 ^{1/2} Octave de Jeanne Rabim Bayuin Le Bourdais |
| | 6 ^{1/2} Fondation des 151 Lourousains |
| 4 Mercredi | 7 ^h Fondation famille Bruguière |
| | 7 ^{1/2} Fondation Allard Salut Sacré Coeur |
| | 6 ^{1/2} Jean Pineau, sa femme, Brunière |
| 5 Jeudi | 7 ^h P. Bouyer, sa femme Rimée |
| | 8 ^{1/2} Messe de la Garde d'Hannew |
| | 6 ^{1/2} Jeanne Mainqy Vallot de la Guittière |
| 6 Vendredi | 7 ^h Les défunt de la paroisse |
| | 8 ^{1/2} Service 6 mois Anne Rousseau Aguesse Malaméché |
| | 6 ^{1/2} Pierre Paqueret de la Brunière |
| 7 Samedi | 7 ^h Les vivants et défunt de la confrérie |
| | 7 ^{1/2} Les défunt de l'Hôpital |

Pain bénit: M^e et M^{me} Leroux de Chenin Noir

Dimanche prochain quête pour nos écoles chrétiennes

Jeudi soir à 8^h: Salut du St Sacrement

1^{er} Vendredi: continuons notre dévotion au Sacré Cœur

Maintenons-lui notre confiance et notre amour par la fidélité

à communier le premier vendredi de chaque mois

Messe de 7^h: communion des jeunes filles du patronage

Nouveau Tarif des Sépultures et Services
à partir du 1^{er} Août 1923

Sépultures

1 ^{re} Classe	Messe chantée 4 offices 3 prêtres 2 chœurs grand catafalque 6 cierges à l'autel 2 candélabres de 30 bougies. Lenture - organiste - bourdon	200 ^x
2 ^e classe	Messe chantée 3 offices 3 prêtres 2 chœurs grand catafalque 34 cierges à l'autel 2 candélabres de 30 bougies. organiste, Bourdon	140 ^x
3 ^e classe	3 offices (2 nocturnes et laudes) 3 prêtres 2 chœurs petit catafalque avec 22 cierges organiste 2 choristes	80 ^x
4 ^e classe	2 offices (1 Nocturne et laudes) 3 prêtres 1 chœur cavée simple avec 12 cierges 2 choristes, pas d'organiste	51 ^x
5 ^e classe	1 office 2 prêtres 1 chœur 2 choristes 6 cierges	30 ^x
6 ^e classe	simple sépulture libera - pas d'office 1 prêtre 1 chœur 1 choriste	15 ^x

Les Vêpres des Morts ne sont plus chantées

Pour les premières classes, à cause de la longueur de l'office
une partie peut être chantée la veille
à la seconde classe la Messe peut être remplacée par 1 office, si
la sépulture a lieu l'après midi.

Services

1 ^{re} classe	Messe chantée 4 offices 3 prêtres 2 chœurs grand catafalque 68 cierges 2 candélabres 30 bougies Lenture - orgue, Bourdon	160 ^x
2 ^e classe	Messe chantée 3 offices 3 prêtres 2 chœurs grand catafalque 34 cierges 2 candélabres de 30 bougies Orgue et Bourdon	110 ^x
3 ^e classe	Messe chantée 2 offices 3 prêtres 2 chœurs petit catafalque 22 cierges 2 choristes Orgue	65 ^x
4 ^e classe	Messe chantée 1 office 3 prêtres 1 chœur simple cavée 12 cierges 2 choristes, pas d'organiste	44 ^x
5 ^e classe	Messe chantée avec dies irae et libera 2 prêtres 1 chœur 6 cierges	26 ^x
6 ^e classe	Messe chantée ordinaire avec libera 1 prêtre 1 chœur 1 choriste	10 ^x

Comme pour les sépultures une partie de l'office peut
être chantée la veille.

Ce nouveau tarif approuvé par Monseigneur l'Évêque
en date du 20 Juin entrera en vigueur à partir du
1^{er} Août 1923.

Nouveau tarif des messes

Depuis plusieurs années de... Monseigneur l'évêque de Vannes avait annoncé un nouveau tarif pour les droits et oblations des différents offices du culte messes, sépultures, services, mariages
Voici ce qui concerne les messes d'après le tarif approuvé pour le diocèse

Ici les messes demandées ne sont dites qu'après 2 ans.
les trentains durent 20 ans. Nous ne pourrions nous engager ni engager le clergé paroissial futur et la fabrique à recevoir des honoraires de messes très inférieurs aux honoraires exigés par le tarif diocésain au moment où ces messes seraient dites. Nous avons pour vous arranger accepté les messes qu'on nous a données mais provisoirement et sous condition. Nous nous sommes réservé d'appliquer à toutes ces messes le tarif en vigueur au jour où elles seraient célébrées. Or le nouveau tarif donne sensiblement l'honoraire des messes bassettes et des messes chantées.

À partir du premier août prochain le tarif des messes.
Messes chantées avec libera sera à 10

Les personnes qui veulent que leurs messes déjà demandées soient dites ici messes de trentain ou messes quotidiennes, voudront bien se mettre en règle et apporter le supplément d'honoraire exigé par le nouveau tarif. Autrement, elles pourront choisir entre les 3 solutions - réduction du nombre de leurs messes - concrétion des messes chantées en messes bassettes ... ou bien que les messes soient envoier à l'évêché pour être célébrées ailleurs.

Quon nous dira la solution qu'on préfère

Les messes bassettes sont à 5 dans tout le diocèse.

Sépultures 21 Jeanne Reboul Bazouin Pé Bardon 80 ans

23. Joseph Billaud du Boischeneau décédé à Blisson 66 ans.

H. L. Guibert